PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE
Liberté Égalité Fraternité

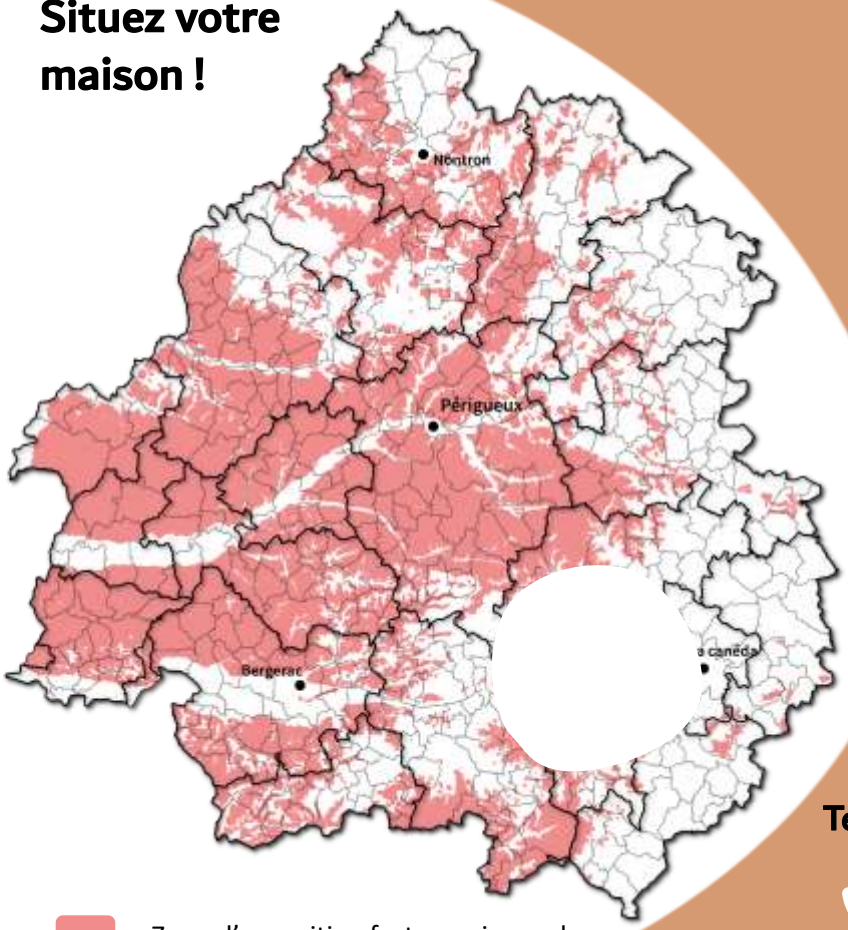
SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT DORDOGNE-PÉRIGORD

adil 24

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES : PROTÉGEZ VOTRE MAISON DES FISSURES !

LES AIDES DE L'ÉTAT DU FONDS DE PRÉVENTION ARGILE

Situez votre maison !



Zone d'exposition forte au risque de Retrait-gonflement des argiles

Suis-je éligible ?

- Vous habitez **une maison individuelle en Dordogne**
- Vous êtes **propriétaire occupant**
- C'est votre **résidence principale**
- Vous habitez dans une zone d'**exposition forte au retrait gonflement des argiles**
- Votre **maison est achevée depuis plus de 15 ans**
- Votre maison **n'est pas mitoyenne et comporte au maximum 3 niveaux** (sous-sol et combles aménagés compris)
- Votre maison **n'est pas ou peu sinistrée (aucune fissure supérieure à 5mm)**

Testez la vulnérabilité de votre maison

fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/vulnerabilite-rga

Testez votre éligibilité !

fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr

Quels sont les montants des aides ?

Le taux d'aides varie en fonction des ressources et de la composition familiale du ménage.
80% des ménages français sont éligibles.

	Ressources Très modestes	Ressources Modestes	Ressources Intermédiaires
Phase études [1]	90%	85%	70%
Phase travaux [2]	90%	85%	70%
Tous travaux [3]	80%	70%	50%

CONTACTEZ L'ADIL

05.53.09.89.89
contact@adil24.org

1 Dépenses éligibles dans la limite de 2 000 € HT pour la réalisation du diagnostic de vulnérabilité et 1 000 € HT pour l'assistance administrative à maitrise d'ouvrage (AMO administratif)

2 Dépenses éligibles dans la limite de 1 800 € HT pour les prestations d'assistance du MOA et 200 € HT pour les prestations d'AMO administratif.

3 Dépenses éligibles dans la limite de 14 000 € HT